



COMMUNIQUÉ
Pour publication immédiate

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION ENTRE LA MRC D'ABITIBI ET LE CLD ABITIBI

AMOS, LE 10 MARS 2016 – Suite à une réflexion et à un processus de consultations tenus sur le territoire, la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi est fière d'annoncer que l'entente de délégation, concernant l'exercice de certains de ses pouvoirs en matière de développement et de soutien à l'entrepreneuriat pour 2016 à 2018, a été signée avec le Centre local de développement (CLD) Abitibi.

Maintien du CLD Abitibi

Le nouveau modèle de développement socio-économique, priorisé par les conseillers de comté, vise notamment la conservation et la restructuration des mandats du CLD Abitibi. Quatre mandats de base lui sont confiés: les services de pré-démarrage, de démarrage, pérennité, croissance et relève auprès des entrepreneurs; le soutien aux projets de développement économique des municipalités de la MRC; l'attribution et la gestion des fonds (FLI et autres) ainsi que la sensibilisation à l'entrepreneuriat par la poursuite du projet "*Plonge...vis tes passions*".

Ce choix, également priorisé par les élus, permet de conserver l'expertise qui s'est développée au sein du CLD à travers les années.

Le fruit d'une longue réflexion

Cette entente est le résultat d'une réflexion qui a permis aux acteurs de notre milieu de se concerter et de réfléchir à une réorganisation des services de développement socio-économique qui correspond aux besoins et aux capacités de notre territoire.

« Pour notre milieu, c'est l'opportunité d'optimiser les services aux entrepreneurs, éliminer les doublons et définir des partenariats organisationnels permettant de concentrer nos efforts sur la desserte de services » a expliqué Monsieur Martin Roch, préfet de la MRC d'Abitibi.

Monsieur Pascal Rheault, président du CLD Abitibi se réjouit de la conclusion de l'entente : *« L'équipe du CLD est très heureuse de cette nouvelle entente qui permet le maintien de nos services auprès de la communauté d'affaires. Le partenariat avec la MRC proposera une vision nouvelle du développement socio-économique sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Abitibi dont bénéficiera autant la population que les entreprises et organismes. »*

Rappel des événements

Rappelons que, suite à l'adoption du projet de loi n° 28, les élus municipaux de la MRC d'Abitibi ont confié à un comité, le mandat de proposer un nouveau modèle d'organisation socio-économique. Ce comité était composé des directeurs de la MRC d'Abitibi, de la Ville d'Amos, du CLD Abitibi, de la SADC Harricana, de la SADC Barraute-Senneterre-Quévillon, de la Chambre de commerce et d'industries du Centre-Abitibi et de la Corporation de développement communautaire d'Amos.

Afin d'en arriver à proposer ce modèle, les membres du comité directeur, appuyés par un comité d'analyse, ont consulté plus d'une trentaine de partenaires du milieu et la population lors d'un forum tenu le 6 juin dernier. Ces démarches ont permis de réaliser une profonde réflexion territoriale et ont mené les acteurs du milieu à créer de nouveaux partenariats et de nouvelles répartitions des mandats.

À propos de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi (MRC d'Abitibi)

La MRC d'Abitibi est une organisation publique au service de ses 16 municipalités rurales, d'une ville et de 2 territoires non organisés (TNO), regroupant près de 25 000 habitants. Sa mission est de desservir les municipalités de sa MRC, tel que prescrit par la Loi sur l'organisation territoriale municipale, au mieux des ressources humaines et matérielles à sa disposition dans un but de promotion et d'amélioration des conditions de vie générales de sa population tant d'un point de vue social, culturel, qu'environnemental.

À propos du CLD Abitibi

Le CLD Abitibi a pour mission d'influencer, stimuler et soutenir, de concert avec les différents acteurs du milieu, le développement innovateur de la collectivité sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi, dans une perspective de mise en valeur des ressources et de développement durable.

— 30 —

Source et renseignements :

Madame Josée Couillard
Directrice générale adjointe
MRC d'Abitibi
819 732-5356

Monsieur Pascal Rheault
Président
CLD Abitibi
819 727-6559

p. j. Photo de la signature d'entente



De gauche à droite : Martin Roch, préfet de la MRC d'Abitibi accompagné de l'équipe du CLD; Christine Meunier, Céline Fredette, Richard Lafond, Mélina Rouleau, Aline Chagnon, Martine Périgny ainsi que Pascal Rheault, président du CLD.